

Le 24 septembre 2018

Le point sur la maladie de Newcastle

L'Animal and Plant Health Inspection Service (service d'inspection de la santé animale et végétale) du département de l'Agriculture des États-Unis a confirmé la présence du virus virulent de la maladie de Newcastle entre mai et septembre 2018 dans plusieurs troupeaux de poulets de basse-cour d'exposition et de dindes de basse-cour en Californie, aux États-Unis. En outre, on a récemment confirmé qu'il y avait en Ontario et dans d'autres provinces des oiseaux sauvages touchés par le virus de la maladie de Newcastle, notamment le cormoran. Bien que la souche chez les cormorans sauvages ne présente pas de risque important pour la volaille domestique, on sait qu'elle peut parfois provoquer la maladie chez des oiseaux domestiques.

La maladie de Newcastle est une maladie extrêmement contagieuse qui touche de nombreuses espèces de volailles domestiques et d'oiseaux exotiques ou sauvages. Les oiseaux sont infectés lorsqu'ils ont un contact direct avec des oiseaux malades ou porteurs. Les oiseaux infectés peuvent excréter le virus dans leurs matières fécales, contaminant ainsi l'environnement. Le virus peut survivre pendant des jours dans la litière, les aliments, l'eau, le sol, les oiseaux morts, les œufs et les plumes. La maladie de Newcastle se propage rapidement parmi les oiseaux en milieu clos. Elle peut être introduite dans un poulailler en raison de mesures de biosécurité défaillantes et se transmet le plus souvent d'un troupeau à l'autre au cours du déplacement d'oiseaux infectés ou de personnes ou de matériel contaminés.

Les poules pondeuses et les poulets d'élevage commerciaux sont systématiquement vaccinés et présentent un faible risque d'infection. Les oiseaux qui ont accès à l'extérieur risquent davantage de contracter la maladie et ne doivent pas se trouver au même endroit que des oiseaux sauvages tels que les cormorans. Il faut veiller à ce que les zones qui comportent un accès à l'extérieur n'attirent pas les oiseaux sauvages, car les étangs et les mangeoires ouvertes peuvent être contaminés par des excréments d'oiseaux sauvages. Puisque l'automne est la saison migratoire des oiseaux et que les cormorans s'éloignent des lacs, c'est là l'occasion d'examiner les mesures de biosécurité pour les volailles domestiques afin de réduire au minimum le risque de transmission.

Les aviculteurs commerciaux et ceux qui ont de petits élevages doivent surveiller leurs volailles afin de détecter les maladies et les décès et faire le suivi de la consommation d'aliments et d'eau des troupeaux. Il faut être à l'affût des signes cliniques de maladie, comme la dépression, la diarrhée, la diminution de la production d'œufs, un nombre élevé de décès soudains dans le troupeau ou la détresse respiratoire.

Si vous avez des inquiétudes au sujet de l'état de santé de votre troupeau, communiquez sans tarder avec votre vétérinaire.

Principales mesures à prendre pour réduire le risque d'infection dans votre troupeau :

- Faire suivre au personnel de l'exploitation avicole et de l'entreprise une formation appropriée en matière de biosécurité et de prévention des maladies.

- Faire en sorte que toute personne qui pénètre dans un poulailler, y compris l'éleveur, les employés et les fournisseurs de services, mette des chaussures propres et des vêtements de protection et respecte les protocoles de biosécurité à son entrée sur les lieux.
- Réduire au minimum les visites à d'autres sites de production avicole et éviter tout mélange d'oiseaux ou contact avec des oiseaux sauvages ou de l'extérieur.
- Éviter tout échange de matériel avec d'autres sites ou fermes de production avicole.
- Veiller à ce que tous les véhicules et tout l'équipement agricole situés à proximité des poulaillers soient bien lavés et désinfectés et entièrement asséchés avant leur utilisation.
- Voir à ce que l'accès aux allées soit limité et sécurisé.
- Empêcher les oiseaux sauvages et les rongeurs de pénétrer dans les poulaillers et les installations connexes.
- S'assurer que la litière est exempte de contaminants (excréments d'animaux sauvages, etc.).

Vous trouverez d'autres renseignements à l'adresse ci-dessous :

<http://phrn.net/newcastle-disease-factsheet/> (en anglais seulement)